

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 25 mai 2010, à 7 h 30, à la mairie.

Sont présents :

Mesdames les conseillères: **Sarah Guay-Tremblay, district 1**
 Céline Jobin, district 4

Messieurs les conseillers: **Jacques Levac, district 2**

Sont absents :

Messieurs les conseillers : **Francis Côté, district 3**
 François Chabot, district 6
Monsieur le Maire : **Gilbert Thomassin**

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Harmel L'Écuyer maire suppléant.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

133-10 Ouverture de la séance extraordinaire

À 7 h 30, Monsieur le maire suppléant Harmel L'Écuyer déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

134-10 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH GUAY-TREMBLAY
ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Modifier la résolution n° 126-10 – Développement domaine Sainte-Brigitte-sur-le-golf – Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout;
4. Adoption du règlement n°610-10 - Règlement pourvoyant à l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval à 1 302 254 \$ et établissant les modalités de financement de ce fonds;
5. Affectation du surplus accumulé non-affecté;
6. Emprunt au fonds de roulement et au fonds local – carrière et sablière;
7. **Période de questions;**
8. Emprunt au fonds de roulement pour l'éclairage de la Mairie et la réfection de la galerie;
9. Octroi de contrat – PE Pageau – travaux d'asphaltage sur certaines rues municipales;
10. Acquisition du 54, rue des Pins;
11. Embauche de Jean-François Cantin au poste d'inspecteur bâtiment;
12. Levée de la séance extraordinaire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

135-10 **Modifier la résolution n° 126-10 – Développement domaine Sainte-Brigitte-sur-le-golf – Prolongement des réseaux d’aqueduc et d’égout**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du développement domaine Sainte-Brigitte-sur-le-golf souhaite réaliser les phases 2A de son projet initial dans le projet domaine Sainte-Brigitte-sur-le-golf et qu’éventuellement (à la fin des travaux) la station de pompage sera transférée à la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution n° 043-10

CONSIDÉRANT QUE selon le fait ci-haut mentionné, la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval s’engage à respecter les conditions de l’article 6.14 et ss. du formulaire de demande d’autorisation soit :

- 1) Respecter les exigences de débordements de la nouvelle survers qui sont : Aucun débordement sauf en cas d’urgence
- 2) Mettre en œuvre le programme de suivi pour s’assurer du respect des exigences
- 3) Transmettre les résultats du programme de suivi au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Organisation du territoire (MAMROT)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC ET RÉSOLU :

DE prendre acte la municipalité s’engage à respecter les modalités de l’article 6.14 et ss. du formulaire de demande d’autorisation du MDDEP à la mise en œuvre d’un poste de pompage permanent et pour laquelle est prévue l’installation d’une conduite de trop-plein (ouvrage de surverse);

DE certifier conforme en conséquence les engagements ci-haut mentionnés par la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs ou au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’organisation du territoire.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

136-10 **Adoption du règlement n°610-10 - Règlement pourvoyant à l’augmentation du fonds de roulement de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval à 1 302 254 \$ et établissant les modalités de financement de ce fonds**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 610-10 et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 610-10 ayant pour titre « *Règlement pourvoyant à l’augmentation du fonds de roulement de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval à 1 302 254 \$ et établissant les modalités de financement de ce fonds.* » soit adopté et signé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

137-10 **Affectation du surplus accumulé non-affecté**

CONSIDÉRANT le surplus de 230 368 \$ de l'exercice financier 2009;

CONSIDÉRANT que certaines sommes de ce surplus doivent être redistribuées à des réserves ou surplus;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN ET RÉSOLU :

D' affecter le surplus accumulé au :

- a) Surplus accumulé affecté - aide à la jeunesse d'un montant de 4 051 \$
- b) Réserve disposition des boues d'un montant de 11 499 \$
- c) Fonds de roulement d'un montant de 138 123 \$

D' affecter le surplus accumulé affecté - aqueduc:

- a) Surplus accumulé non-affecté d'un montant de 31 983 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

138-10 **Emprunt au fonds de roulement et au fonds local – carrière et sablière**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection au réseau routier à faire sur les rues Auclair et St-Louis;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH GUAY-TREMBLAY ET RÉSOLU :

D' affecter le fonds de roulement pour un montant de 100 000 \$ remboursable sur cinq (5) années à compter de 2011;

D' affecter le fonds local – carrière et sablière d'un montant de 24 000 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

139-10 **Période de questions**

Monsieur le maire suppléant Harmel L'Écuyer invite les citoyen(ne)s présent(e)s à poser leurs questions, qui sera d'une durée maximale de trente (30) minutes tel que prévu au règlement n° 386-98.

140-10 **Emprunt au fonds de roulement pour l'éclairage de la Mairie et la réfection de la galerie**

CONSIDÉRANT des travaux à effectuer à la mairie, la galerie ainsi que l'éclairage;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH GUAY-TREMBLAY ET RÉSOLU :

D' affecter le fonds de roulement pour un montant de 20 000 \$ remboursable sur trois (3) années à compter de 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

141-10 **Octroi de contrat – P.E. Pageau – travaux d'asphaltage sur certaines rues municipales**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'appel d'offres SBDL 2010-01 concernant les travaux d'asphaltage

sur certaines rues municipales :

Fournisseurs	Coût (avant taxes)
PE Pageau	100 151,00 \$
Inter-Cité Construction	109 427,60 \$
Les entreprises PEB inc.	114 015,00 \$
Construction et Pavage Portneuf	116 142,25 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC
ET RÉSOLU :**

QU' un contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *PE Pageau*, pour les travaux d'asphaltage de certaines rues municipales, pour un montant n'excédant pas 100 151 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

142-10 Acquisition du 54, rue des Pins

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil fait l'acquisition de la propriété située au 54, rue des Pins;

QUE ce conseil affecte le fonds administratif pour le paiement de cette acquisition;

QUE ce conseil s'engage à assumer les honoraires professionnels pour cette transaction;

QUE Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

143-10 Embauche de Jean-François Cantin au poste d'inspecteur bâtiment

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Jean-François Cantin, au poste d'inspecteur en bâtiment, à titre d'employé régulier, à temps complet, pour une période de probation de douze (12) mois et selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

144-10 Levée ou ajournement de la séance extraordinaire

**IL EST PROPOSÉ, À 7 H 50, PAR M. LE CONSEILLER CÉLINE JOBIN
ET RÉSOLU :**

DE lever la séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

HARMEL L'ÉCUYER
Maire suppléant

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier